

**CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL
D'ACTION SOCIALE DE LA VILLE DE SETE**

Séance du Lundi 22 Mars 2021 à 14 heures 30

COMPTE RENDU

Madame Jocelyne GIZARDIN, Vice-Présidente, a la charge de présider la séance.

Elle procède à l'appel des administrateurs

Et constate l'absence excusée de :

- Monsieur François COMMEINHES, Président ayant donné pouvoir

La présence de 12 membres restants,
Pour un total de 13 votants.

Le quorum étant respecté, la Vice-Présidente déclare la séance ouverte.
Après approbation du compte rendu du dernier conseil d'administration débute l'examen des questions portées à l'ordre du jour.

1/. Compte-rendu des décisions prises par la Vice -Présidente du CCAS sur déléation du conseil d'administration.

Madame la vice-présidente du C.C.A.S, fait un point sur les demandes d'aides, de domiciliations et de décisions prises.

2/. Approbation de la convention de groupement de commande publique pour la fourniture, la livraison et l'installation d'équipements spécifiques à la restauration collective entre la ville de Sète et le centre communal d'action sociale de la ville de Sète.

Après lecture du projet et débat,
A l'issue du vote la délibération est adoptée à l'unanimité.

3/. Marchés publics. Approbation de la convention de groupement de commandes pour les prestations de télécommunication. Autorisation de signature.

Après lecture du projet,
A l'issue du vote la délibération est adoptée à la majorité.

4/. Conventions entre le C.C.A.S et le conseil départemental de l'Hérault concernant l'accueil et l'observation clinique dans le cadre des consultations pédiatriques PMI de l'île de Thau, et d'objectifs pour les trois lieux d'accueil enfants parents (LAEP).

Après lecture du projet,
A l'issue du vote la délibération est adoptée à l'unanimité.

5/. Reprise anticipée des résultats de l'exercice 2020 (avant le vote du compte administratif).

Après lecture du projet,
A l'issue du vote la délibération est adoptée à la majorité.

6/. Budget primitif du C.C.A.S – Exercice 2021.

Après lecture du projet,
A l'issue du vote la délibération est adoptée à la majorité.

7/. Mise à jour du tableau des postes budgétaires et des effectifs et création de cinq postes budgétaires.

Après lecture du projet,
A l'issue du vote la délibération est adoptée à l'unanimité

L'ensemble des questions portées à l'ordre du jour ayant été examiné, la séance est levée à 16 heures.

Sète, le 6 Avril 2021

 La Vice-Présidente du C.C.A.S

Jocelyne GIZARDIN